

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHATEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHATEAUVIEUX
N° 01 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 28 janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 19 janvier conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et représentées :

PACALET Nadine qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.

BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à AILLAUD Jean-Baptiste.

Quorum : 6

Gilles SERRES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L. 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de ce jour.

Après avoir en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- **Nomme** Gilles SERRES, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD

Le secrétaire de séance,

Gilles SERRES